

Arrêté portant nomination à la présidence de la commission des marchés

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu la délibération du CA n°2016/07/09-11 du 19 juillet 2016 portant approbation de la politique d'achat de l'Université et notamment son annexe AMU-DCP-3 relative à la composition de la commission des marchés
Vu l'arrêté en date du 12 novembre 2020 portant nomination des représentants du Président de l'Université d'Aix-Marseille chargés de la présidence des commissions des marchés ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc PONS a fait valoir ses droits à la retraite et ne peut donc plus représenter le Président d'Aix-Marseille Université afin de présider la commission centrale des marchés et la commission des marchés du campus Etoile ;

Considérant qu'il est nécessaire de le remplacer dans ses fonctions afin de permettre auxdites commissions de fonctionner ;

ARRÊTE

Article 1 – Nomination à la présidence de la commission centrale des marchés

En remplacement de Monsieur Jean-Marc PONS, **Monsieur Laurent PEZARD, Professeur des Universités, directeur délégué du site Saint-Charles**, est nommé représentant du Président d'Aix-Marseille Université pour la présidence de la commission centrale des marchés, à compter du 3 octobre 2022.

Article 2 – Modification de l'arrêté portant sur la présidence des commissions des marchés

L'article unique de l'arrêté du 12 novembre 2020 portant sur la présidence des commissions des marchés est donc modifié comme suit :

« Sont chargés de la représentation du Président de l'Université d'Aix-Marseille pour assurer la présidence de :

Commission centrale des marchés	
M. Laurent PEZARD	Professeur des Universités Directeur délégué du site Saint-Charles
Commissions des marchés de campus	
Campus Centre Mme Laurence MOURET	Doyenne de la Faculté des Sciences
Campus Aix en Provence Mme Ariel MENDEZ	Vice-Présidente déléguée Droit, Economie, Gestion
Campus Timone M. Georges LEONETTI	Doyen de la Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales
Campus Luminy M. Romain LAFFONT	Directeur de Polytech
Campus Etoile Vacant	S/O

»

Article 3 - Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers de l'Université et publié sur le site internet d'Aix-Marseille Université. Il sera notifié aux intéressés.

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 octobre 2022

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

